

PROMULGATION

RÈGLEMENTS RCA14 09006, RCA14 09007, RCA14 09008 ET RCA14 09009

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2014, les règlements suivants :

RCA14 09006 - RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER DE 2015) (dossier 1141082012) (Prise d'effet : 1^{er} janvier 2015).

RCA14 09007 - RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL PROMENADE FLEURY, POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2015 ET IMPOSANT UNE COTISATION (dossier 1141333017).

RCA14 09008 - RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL QUARTIER FLEURY OUEST POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2015 ET IMPOSANT UNE COTISATION (dossier 1141333020).

RCA14 09009 - RÈGLEMENT SUR LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015 (dossier 1141082015) (Prise d'effet : 1^{er} janvier 2015).

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la loi et sont déposés au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>.

DONNÉ à Montréal, ce dix-septième jour de décembre deux mille quatorze.

Me Sylvie Parent
Secrétaire d'arrondissement substitut
Chef de division – Greffe, performance et informatique